

Les voies d'orientation



2^{de}
GT

1^{ère} générale

vers un Bac
général

1^{ère} technologique :
STI2D, STMG, STL,
STHR, STD2A, S2TMD,
ST2S, STAV

vers un Bac
technologique

La formulation des demandes



2nd trimestre / 1^{er} semestre

Sur le service en ligne orientation (SLO) :

- ✦ Saisir les intentions d'orientation : les voies d'orientation souhaitées et pour la 1^{re} générale, les 4 enseignements de spécialités
- ✦ Accuser réception des propositions du conseil de classe

3^{ème} trimestre / 2nd semestre

Sur le service en ligne orientation (SLO) :

- ✦ Saisir les choix définitifs d'orientation ainsi que les 3 enseignements de spécialités pour la 1^{re} générale
- ✦ Accuser réception de la décision du conseil de classe

La décision d'orientation

Accord entre la famille et le conseil de classe

Le chef d'établissement prononce une décision d'orientation conforme à celle prise en conseil de classe. Celle-ci est en accord avec la demande de la famille. Une notification de décision d'orientation lui est transmise.



Désaccord entre la famille et le conseil de classe

Un entretien est organisé avec le chef d'établissement, ou son représentant.

Soit, un accord est trouvé : la décision d'orientation est arrêtée.

Soit, à l'issue de l'entretien le désaccord persiste, 2 possibilités :

- ✦ La famille dispose de trois jours ouvrables, à partir de la notification de la décision, pour faire appel. Elle peut transmettre un courrier au président de la commission ou être présente le jour de la commission pour exposer ses arguments.



La décision d'orientation prise en commission est définitive.

- ✦ La famille peut aussi, à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou à l'issue de la commission d'appel, demander le maintien dans la classe d'origine pour une seule année scolaire.

L'élève doit être non doublant actuellement.

Hors procédures d'orientation

Le redoublement

- ✦ Procédure exceptionnelle d'ordre pédagogique (Hors procédures d'orientation) décidée à l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre / 2nd semestre et à la suite d'une phase de dialogue avec la famille,
- ✦ Se fait à l'initiative du chef d'établissement,
- ✦ Lorsque les difficultés d'apprentissages persistent malgré l'accompagnement pédagogique mis en place,
- ✦ La décision de redoublement est notifiée à la famille. En situation de désaccord, une procédure de recours, similaire à la procédure d'appel, peut être initiée par la famille.



Le service en ligne orientation (SLO)

Connexion par le portail national Scolarité Service via EduConnect ou FranceConnect.

L'accès de l'élève est uniquement en consultation.

Calendrier national

☀ **Dès décembre** : Saisie des intentions d'orientation par un seul représentant légal. il faut **valider les intentions pour enregistrer la saisie**. Un courriel est transmis, à chaque représentant légal, avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies. Il est possible de modifier les intentions d'orientation jusqu'à la fermeture du SLO.

☀ **Mars** : Accusé-réception des avis du conseil de classe par l'un ou l'autre des représentants légaux.

☀ **Juin** : Saisie des choix définitifs puis Accusé-réception des avis du conseil de classe du 3e trimestre/ 2nd semestre.

Votre établissement vous transmettra plus de précisions concernant le calendrier et la saisie sur le SLO.

Un mot sur l'affectation



3ème trimestre / 2nd semestre : Dossier d'affectation à remplir et retourner à votre établissement.

Fin Mai à mi-Juin : saisie des vœux d'affectation par l'établissement

Fin Juin : consultation des résultats d'affectation et inscription.



Les ressources

ONISEP.fr

<https://www.onisep.fr/formation>
<https://www.onisep.fr/orientation#le-lycee>
<https://www.onisep.fr/avenir-s>
<https://www.horizons21.fr/>

Parcoursup

<https://www.parcoursup.fr/>

Région Sud

<https://www.orientation-regionsud.fr/>

A proximité

- ☀ Centre d'information et d'orientation (CIO)
- ☀ Psychologue éducation nationale de votre établissement
- ☀ Portes ouvertes établissement et réunions d'informations
- ☀ Métierama et autres forums sur les formations / métiers



DRAIO Aix - Marseille

Rectorat Aix-en-Provence
Place Lucien Paye
13100 Aix-en-Provence

ce.draio@region-academique-paca.fr

INFOS FAMILLES

Orientation fin de 2nde

ACADÉMIE AIX - MARSEILLE